

Numéro de l'avis de contravention

3790781223



ACCUSÉ D'ENREGISTREMENT DE VOTRE CONTESTATION

Je soussigné(e), Abdou Sow, né(e) le 20/09/1997 à SEBIKOTANE, habitant au 11 Abdou Sow 93800 EPINAY SUR SEINE (France), titulaire du permis de conduire délivré le 21/11/2019, conteste avoir commis l'infraction, faisant l'objet de la contravention numéro 3790781223, pour le motif suivant:

Je désigne la personne ci-dessous, qui conduisait ou était susceptible de conduire mon véhicule lorsque l'infraction a été constatée.

H/F ou société H HOMME

Nom ABDOU KHADRE

Prénom DIABY

Nom d'épouse

Date de naissance 22/07/1997 Lieu de naissance NDOFFANE

Adresse postale

Adresse Numéro 10

Voie RUE FREYCINET

Complément de voie

Code postal 92600

Ville ASNIERES SUR SEINE

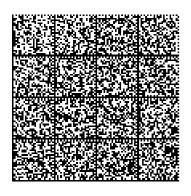
Pays FRANCE

Permis de conduire 942139

Délivré le 03/09/2015

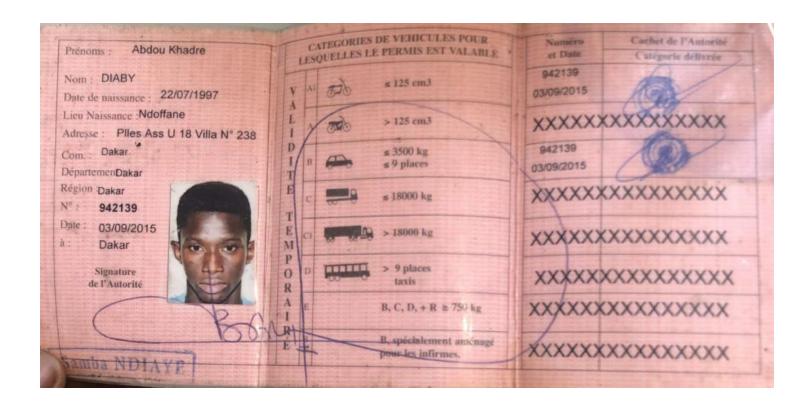
Lieu de délivrance DAKAR

Adresse électronique ALADJIDIABY125@GMAIL.COM



Signé par Abdou Sow

Le 17/05/2021





Numéro de l'avis de contravention

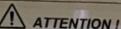
3790781223





NOTICE DE PAIEMENT

Le délai de paiement de cette amende forfaitaire commence le : 08/05/2021



Le paiement de l'amende correspondant à l'infraction « EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE INFERIEURE OU EGALE A 50 KM/H » commise le 18/04/2021 à 22h33 entraîne la reconnaissance de l'infraction. Si vous désignez un autre conducteur, ne payez pas. Le paiement entraîne le retrait de point(s) sur votre permis de conduire.

COMMENT PAYER CETTE AMENDE FORFAITAIRE?

Pour éviter toute contestation sur la date de réglement, un moyen rapide et sûr : le palement par carte bancaire ou smartphone.

MOYENS DE PAIEMENT

donnant droit à un délai supplémentaire de 15 jours pour bénéficier du tarif minoré ou du tarif forfaitaire

Date limite de paiement minoré : 07/06/2021 Date limite de paiement forfaitaire : 07/07/2021

Paiement par carte bancaire avec le n° de télépaiement suivant

3333 7907 8122 Clé 11

- sur le site internet : www.amendes.gouv.fr
- . au téléphone au 0811 10 10 10 (0,05 €/min + prix d'un appel normal)
- au guichet d'un centre des finances publiques

Paiement sur place

- auprès des buralistes agréés « Paiement électronique des amendes x
- . en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé*
- * Points de ventes agréés, liste consultable sur www.impots.gouv.fr/portail/pva

Partenaires identifiés par le logo ci-contre, liste consultable sur www.impots.gouv.fr/portait/paierment-proximite



Flashcode de PAIEMENT utilisable



avec un smartphone

Téléchargez gratuitement l'application « amendes.gouv » sur App Store ou Google Play puis scannez le flashcode ci-contre

. chez un buraliste ou un partenaire agréé*

Ne pas utiliser pour la CONSIGNATION en cas de contestation

AUTRE MOYEN DE PAIEMENT

Date limite de paiement minoré: 23/05/2021 Date limite de palement forfaitaire : 22/06/2021

Paiement par chèque

- Etablissez votre chèque libellé en euros à l'ordre du Trésor public
- . Joignez la carte de paiement ci-dessous pour servir de référence sans l'agrafer ni la coller.
- . Envoyez le tout, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour à affranchir.

Important : l'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement. Elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

DANS LE CAS CI-DESSUS DÉTACHEZ ET UTILISEZ OBLIGATOIREMENT CETTE CARTE DE PAIEMENT POUR PAYER L'AMENDE



CARTE DE PAIEMENT

Date de l'avis : 08/05/2021

9000



N° de Télépaiement 3333 7907 8122 31 CIÉ

CENTRE D'ENCAISSEMENT TSA 69089 35908 RENNES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER





14010